



Délibération
CADRE DE VIE/BP

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 017-211704150-20230405-2023_24-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 AVRIL 2023

2023 – 24 LANCEMENT DU « MOIS DE MAI SANS TONTE »

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 29

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, DAVIET Laurent, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, EHLINGER François, CHABOREL Sabrina, MAUDOUX Pierre, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline, BETIZEAU Florence, CATROU Rémy, MELLA Florent

Excusés ayant donné pouvoir : 6

BENCHIMOL-LAURIBE Renée à MAUDOUX Pierre, BUFFET Martine à TORCHUT Véronique, CHANTOURY Laurent à DAVIET Laurent, GUENON Delphine à ABELIN-DRAPRON Véronique, MARTIN Didier à DIETZ Pierre, DELCROIX Charles à EHLINGER François

Secrétaire de séance : CAMBON Véronique

Date de la convocation : 29/03/2023

Date de publication : 14 AVR. 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Ville de Saintes développe sur son territoire une approche soucieuse de la préservation de la biodiversité et des espèces menacées d'extinction,

Considérant l'accélération de l'érosion de la biodiversité en France et en Charente Maritime,

Considérant que le mois de mai est la période de l'année durant laquelle les fleurs produisent du nectar, essentiel à la survie des abeilles, bourdons et autres insectes pollinisateurs,

Considérant le caractère irremplaçable des insectes pollinisateurs dans l'agriculture nourricière,

Considérant que la ville de Saintes souhaite encourager les Saintais à ne pas tondre leur pelouse durant ce cinquième mois de l'année ou à laisser une zone sans tonte,



Considérant que pour répondre aux mêmes exigences environnementales, les services de la Ville se déploient selon les principes de gestion différenciée qui allie entretien des espaces publics et préservation de la biodiversité,

Considérant que depuis plusieurs années, cette opération en faveur de la biodiversité connaît un certain succès en Europe, initiée en Grande-Bretagne sous le nom « No Mow May », la Ville de Saintes souhaite par cette opération s'y associer et rejoindre les villes engagées dans la préservation des insectes et de l'avifaune,

Considérant l'attachement des Saintais au patrimoine de nature,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du mercredi 22 mars 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur le lancement du « mois de mai sans tonte ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette proposition.

Pour l'adoption : 35

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,


Bruno DRAPRON


La secrétaire de séance,


Véronique CAMBON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.